



Communiqué de Presse
Juin 2014

Connaître les points clés de la réglementation dans la construction

Réunions régionales d'information sur la qualité de la construction et la réglementation

Le bilan des « contrôles de la conformité à la réglementation dans la construction » réalisés par des agents de l'État fait apparaître des non-conformités récurrentes. Cette situation, mise en évidence par le Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires (MLET), doit être corrigée. Ainsi, le MLET et l'Agence Qualité Construction (AQC) organisent une série de réunions régionales d'information pour présenter les analyses qu'ils ont faites des constats de terrain et aider à réorienter certaines pratiques sur les points sensibles identifiés. Le classeur de fiches *La qualité réglementaire dans les bâtiments d'habitation neufs* récemment publié par l'AQC traite de ce sujet.

La direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) a en charge, au sein du Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires, la politique de la qualité et du développement durable dans la construction. Elle s'appuie sur des agents commissionnés et assermentés du réseau scientifique et technique du ministère (en particulier ceux du CEREMA). Ces agents interviennent en cours ou en fin de chantier (jusqu'à trois ans après la réception) sur les logements neufs.

L'Agence Qualité Construction (AQC), association loi de 1901 dont la mission est de prévenir les désordres dans le bâtiment et d'améliorer la qualité de la construction, est un partenaire naturel du ministère pour aider à une meilleure application de la réglementation dans les bâtiments d'habitation neufs.

Dans cet objectif, l'Agence Qualité Construction, avec l'appui du MLET, organise huit nouvelles réunions régionales pour sensibiliser les acteurs de la construction sur les points sensibles des réglementations appliquées au bâtiment. Elles sont gratuites et s'adressent à tous les professionnels, qu'ils soient maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entrepreneurs ou artisans, formateurs, contrôleurs techniques, etc.



Communiqué de presse – Mai 2014
La réglementation dans la construction - Connaître les points clés

La pathologie des constructions trouve fréquemment ses origines dans le non-respect de textes réglementaires qui définissent les niveaux minimaux d'exigences à atteindre. Ces désordres se traduisent, par exemple, par un affaiblissement acoustique insuffisant entre deux logements, des consommations énergétiques excessives dans les logements, des largeurs trop faibles des issues de secours, etc. Ces défauts engagent la responsabilité des acteurs et peuvent engendrer des coûts imprévus de mise en conformité, des délais supplémentaires de chantier voire une non autorisation d'utilisation du bâtiment.

Ces réunions présenteront les points sensibles les plus souvent rencontrés sur les opérations de construction. Ils ont été identifiés suite à l'examen des résultats des contrôles réglementaires qui s'était traduit fin 2013 par la publication d'un classeur de fiches *La qualité réglementaire dans les bâtiments d'habitation neufs*.

Ces huit réunions d'une après-midi sont prévues dans toute la France en 2014 :

- 26 juin : Paris
- 22 septembre : Limoges
- 23 septembre : Bordeaux
- 15 octobre : Vernon
- 26 novembre : Marseille
- 27 novembre : Lyon
- 11 décembre : Rennes
- 18 décembre : Valenciennes

Nota : deux premières réunions ont déjà été organisées en février à Metz et Dijon.

Ces après-midis seront organisés autour d'exposés concrets, d'échanges entre les intervenants et les participants et se clôtureront par une table ronde permettant de répondre aux nombreuses interrogations qui ne manqueront pas d'être formulées.

Les personnes souhaitant y participer doivent s'inscrire préalablement à partir du site Internet de l'AQC (rubrique « [Manifestations](#) »).

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter à l'AQC :

Frédéric HENRY – f.henry@qualiteconstruction.com – 01 44 51 03 51

Communiqué de presse – Mai 2014
La réglementation dans la construction - Connaître les points clés



RÉUNIONS D'INFORMATION 2014	P R O G R A M M E	INSCRIPTION
<p>Vous êtes acteur de la construction, ces réunions vous concernent !</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les principes de la réglementation ? • Quels sont les points clés des réglementations relatives à la construction dans le bâtiment ? • À quel moment faut-il être attentif ? • Quelles responsabilités en cas d'erreur ? • Quels outils existent pour accompagner les acteurs ? • Que se passe-t-il en cas de contrôles ? • Pourquoi le respect de la réglementation est essentiel pour obtenir la qualité d'une construction ? <p>En participant, vous aurez des réponses à vos interrogations et à vos attentes.</p> <p>NOUVELLES DATES</p> <p>Adresses précises sur www.qualiteconstruction.com rubrique "manifestations"</p>	<p>13h³⁰ Accueil, café</p> <p>14h⁰⁰ • Accueil par les services de l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du contexte (AQC) • Les « pathologies » constatées Le contrôle de la conformité aux règles de construction (Services de l'État) • Les principes de la réglementation (Ministère) <i>Echanges avec la salle</i> • « Bien intégrer la réglementation pour une construction de qualité » Table ronde réunissant des acteurs de la construction <i>Echanges avec la salle</i> • Présentation d'outils pratiques <p>17h³⁰ Cocktail</p>	<p>Pour participer à ces réunions gratuites, vous devez vous inscrire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Inscription automatique en cliquant ici : je m'inscris ou 2 par renvoi du bulletin ci-dessous à (AQC) : 29, rue de Miromesnil – 75008 Paris – Fax : 01 47 42 81 71 <p align="center">BULLETIN D'INSCRIPTION</p> <p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Fonction : <input type="text"/></p> <p>Email : <input type="text"/></p> <p>Nom société, établissement, ... : <input type="text"/></p> <p>Activité : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Code postal, ville : <input type="text"/></p> <p>Téléphone : <input type="text"/></p> <p><small>Lieu de la réunion choisie :</small></p> <p><small>AQC, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour la gestion des inscriptions à ses réunions. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés d'AQC et, le cas échéant, ses sous-traitants et prestataires. En application de la loi Informatique et Libertés du 6/1/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression pour toute donnée relative à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exerce par courrier postal au Responsable Informatique d'AQC, situé au 29, rue de Miromesnil – 75008 Paris – accompagné d'une copie d'un titre d'identité.</small></p> <p><small><input type="checkbox"/> Je refuse que mes données soient utilisées par l'AQC et ses partenaires afin d'envoyer des offres commerciales. (à préciser par courriel en cas d'inscription électronique)</small></p> <p align="center"><small>Après inscription, un courriel de confirmation vous sera envoyé avec plans d'accès. À défaut, contactez l'AQC.</small></p> <p align="center">POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Nirina BEN FRAJ n.benfraj@qualiteconstruction.com – Tél. : 01 44 51 03 51</p>

Lien Internet [en cliquant ici](#)